

Enedis
Téléphone :
Télécopie :
Courriel : cuau-aqn@enedis.fr
Interlocuteur : BERNEDO Mathieu
Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

Direction Départemental des Territoires de la Dordogne
service de l'état
Cité administrative - Pôle ADS
24000 PERIGUEUX

33074 Bordeaux // tel : 0556799329 , le 13/07/2022

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC02417722S0003
Adresse : La Potence, le Bois de Pichot
24560 FAUX
Référence cadastrale : Section OD , Parcelle n° 182-687-739-740-249
Section OC , Parcelle n° 416-900-902-1005-1006-1012-715
Nom du demandeur : ARCELIN Steve

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Mathieu BERNEDO

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

